Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-442026-DE

République Française
Département MORBIHAN
**Commune de BERNE**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08/07/2026

| Référence |
|---|
| **2026 -044** |

| Objet de la délibération |
|---|
| Désignation d'un référent au sein de la commission accessibilité de Roi Morvan Communauté |

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 19 | 18 | 19 |

| Date de la convocation |
|---|
| 30/06/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 30/06/2026 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br>Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 8 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

**Présents** : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek
**Excusé ayant donné procuration :** M. COURTEAUD Patrice à Mme LE DAIN Josiane

**A été nommé secrétaire** : M. SIMON Bartek

## Objet de la délibération : Désignation d'un référent au sein de la commission accessibilité de Roi Morvan Communauté

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 28 mai 2026, Roi Morvan Communauté a validé les règles de composition de la commission intercommunale d'accessibilité, à savoir :
- élus communaux référents en matière d'accessibilité
- Vice-Présidents de RMCom en charge des solidarités, des services à la population, de l'aménagement du territoire et des mobilités, et du développement économique
- membres issus d'associations (qui ne sont pas conseillers communautaires) devant répondre aux critères suivants :
  - Rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous.
  - Représentation de la diversité des types de handicap (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap.
  - Promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission.

Les missions attribuées à cette commission sont :
- Le recensement des établissements accessibles ou en voie d'accessibilité
- L'inventaire des logements accessibles
- L'élaboration de propositions de nature à promouvoir et à améliorer l'accessibilité de l'existant
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire intercommunal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée, ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées
- Etablir un rapport annuel

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-442026-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :
- M. PAUILLAC Dominique pour représenter la Commune de Berné au sein de la commission intercommunale d'accessibilité.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire,




David GUILLOUX